

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys du master 2 AES Digital Learning Manager les enseignants ci-dessous :

- M.OLIVAUX Marc : Président
- M.PERRIN Thibault
- Mme DUBOIS-BANTEGNIE Aloïs
- Suppléants : Mme MONTEILLET Vanessa, M.MUSSARD Stéphane, M.DEROUCHE Arnaud

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 08 novembre 2023

Le président de l'université

Benoit ROIG

Arrêté affiché au siège de l'Université pour une période de 2 mois.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr